Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°209 - octobre 2010 - 5,50 €

DOSSIER

ENERGIES RENOUVELABLES : LES ATOUTS DE LA MONTAGNE

- L'A51 bannie du schéma national des infrastructures de transport

- Curage d'un lac sous-glaciaire au-dessus de Saint-Gervais

- Un plan de 300 millions d'euros pour les éleveurs

PUBLICITÉ

Passage à la télévision tout numérique : une nouvelle disposition relative au financement d'un réémetteur TNT

• Le dispositif

Le décret n°2010-706 du 29 juin 2010 prévoit la possibilité, pour les collectivités territoriales, de bénéficier d'une compensation financière, versée par l'Etat, en contrepartie de la mise en œuvre d'une solution permettant d'assurer la continuité de la réception des services de télévision en clair. Les collectivités peuvent opter dans ce cadre pour l'implantation d'un réémetteur TNT. Ce dispositif de compensation s'applique aux zones non desservies ou mal desservies par les émetteurs TNT retenus par le CSA.

Le montant de la compensation financière est égal à 100 € multiplié par le nombre de foyers qui auraient perdu toute réception hertzienne terrestre dans la zone concernée. Le montant qui sera versé à la collectivité ne peut cependant excéder 80 % des dépenses d'investissement de la collectivité territoriale.

• Comment procéder

Toute collectivité ou groupement de collectivités souhaitant implanter un réémetteur TNT et bénéficier d'une compensation financière doit obtenir une autorisation préalable du CSA. Pour bénéficier de cette compensation, la mise en service du réémetteur doit intervenir 2 mois maximum avant l'extinction de la diffusion analogique dans la région concernée.

La collectivité doit adresser, au plus tard 2 mois après le passage de la région au tout numérique, sa demande de compensation financière au Groupement d'Intérêt Public, France Télé Numérique, qui l'instruira.

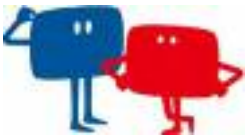

Pour en savoir plus

- Le décret du 29 juin 2010 : http://www.legifrance.gouv.fr
- Les modalités de demande d'autorisation de réémetteurs : http://www.csa.fr/infos/elus/elus_article_80.php
- France Télé Numérique – 39 rue Fessart – 92100 Boulogne Billancourt – Tél : 01 76 64 71 00

EDITO *Vincent, tiens la flamme droite !*

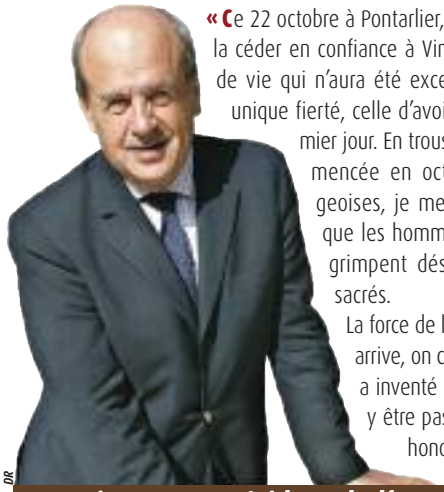
DR

« Ce 22 octobre à Pontarlier, en quittant la présidence de l'ANEM pour la céder en confiance à Vincent Descœur, je refermerai une tranche de vie qui n'aura été exceptionnelle que pour moi, avec, comme unique fierté, celle d'avoir gardé la flamme droite comme au premier jour. En troussant cet édito, le dernier d'une série commencée en octobre 2006 dans mes montagnes ariégeoises, je mesure combien l'institution est plus forte que les hommes et aussi que les femmes, puisqu'elles grimpent désormais aux cimaises de nos territoires sacrés.

La force de l'ANEM, la voilà ! On milite, on soutient, on arrive, on combat et on s'écarte. Génial est le type qui a inventé cette gouvernance en alternance et il faut y être passé pour comprendre qu'il y a là tout pour honorer la fonction politique, la dépersonnaliser en ces temps atrocement voués aux mangeurs de caméras et avaleurs de micros, la sublimer pour une cause juste et collective, très peu partagée d'ailleurs par une pensée politique à dominante urbaine. Les têtes-de-colin-froid-mayonnaise qui ne rêvent que réorganisation - concentration - disparition, vous diront qu'une telle association pour représenter et défendre des territoires excentrés et dépeuplés fait dépassé, décalé, désuet et peut-être même dérisoire.

Pour ma part, je continue à déplorer qu'en dépit de leur goût prononcé, en vacances ou en week-ends, pour les vertus bienfaisantes de la vie, de la nature et de la liberté, ces oracles n'aient pas encore compris que l'avenir de notre société ne passait pas par la prédiction jubilatoire de l'un d'eux, déclarant récemment que dans vingt ans 92 % des Français vivraient dans 35 métropoles. Et voilà pourquoi la réforme des territoires est une monstruosité, et voilà pourquoi l'ANEM existe, et voilà pourquoi l'ANEM est grande. Vincent, tiens bon la flamme droite ! »

Henri Nayrou, président de l'ANEM, député de l'Ariège

NUMÉRO **209**

4 : ACTUALITÉ
- *Les associations de montagne chez le président de l'Assemblée nationale*
- *Saint-Gervais sauvé des eaux*
- *L'A51 bannie du schéma national des infrastructures de transport*
- *Entretien avec Pierre Bernard-Reymond*
- *Inquiétudes en Corse autour d'une centrale thermique à fioul lourd*

12 : AGRICULTURE
- *Un plan de 300 millions pour les éleveurs*
- *Un regard inhabituel sur l'avenir de la politique agricole européenne*

13 : EUROPE
- *Pour des programmes Interreg moins dispersés*
- *Les aides agricoles plafonnées à 30 % du budget de l'Union ?*

14 : SERVICES PUBLICS
- *Succès de la table ronde sur la TNT organisée par l'ANEM*
- *Le décret sur l'aide à l'équipement TNT en zone d'ombre est paru*
- *Partenariat ANEM-Eutelsat*

15 : VIE DE L'ANEM
- *Le 26e congrès à Pontarlier du 21 au 23 octobre*

A LA UNE ***Les gisements énergétiques montagnards : éolien, solaire, hydraulique***

Le Grenelle de l'environnement a relancé le développement des énergies renouvelables pour lesquelles la montagne dispose d'importants atouts. Ses acquis sont considérables en matière d'hydroélectricité, et elle dispose d'un potentiel important en énergies alternatives nouvelles, telles que l'éolien ou le photovoltaïque.

Illustration : LUIGI GIORDANO/FOTOLIA.COM

L'ACTU DES MASSIFS EST EN PAGE 6

7. DOSSIER

Energies renouvelables : les atouts de la montagne

VENT DU SUD / FOTOLIA.COM

En application de la directive européenne sur les énergies renouvelables favorable à la diversification énergétique, le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif d'atteindre au moins 23 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. Atteindre ce but ambitieux suppose de développer les différentes filières d'énergies « propres ». Catégories d'énergies qui de par leurs qualités environnementales sont déjà fortement implantées dans les territoires de montagne.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Aurore Drucbert
Olivier Riffard
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Chargé de communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : octobre 2010

Les associations de montagne chez le président de l'Assemblée nationale

Classes de découverte, calendrier scolaire et réforme des collectivités figuraient au menu de l'audience accordée le 6 septembre par Bernard Accoyer aux représentants de la montagne.

La délégation des représentants de la montagne conduite par Henri Nayrou, président de l'ANEM, accompagné de Pierre Bretel, délégué général, comprenait Gilbert Blanc-Tailleur, président de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM), Pierre Lestas, président du Syndicat national des téléphériques de France (SNTF) et Gilles Chabert, président du Syndicat national des moniteurs de ski français (SNMSF).
Cette réunion visait à sensibiliser le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, à certaines questions essentielles pour l'avenir de la montagne. Ainsi ont été évoquées la relance des classes de découverte, notamment les classes de neige, et les incohérences du calendrier scolaire triennal, dénoncées depuis longtemps par ces associations.

Trois questions essentielles pour les élus de montagne.

S'agissant de la réforme des collectivités territoriales qui devait être examinée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale la semaine suivante, Henri Nayrou a redit son opposition personnelle à l'esprit et à la lettre du projet gouvernemental, la montagne risquant de perdre sa représentativité et sa territorialité. De son côté, le président de l'Assemblée nationale a annoncé qu'il allait saisir le Premier ministre sur ces trois questions.

DR

De gauche à droite : Pierre Lestas, Henri Nayrou, Gilbert Blanc-Tailleur, Bernard Accoyer, Gilles Chabert, Pierre Bretel.

L'EAU EN MONTAGNE, UN PATRIMOINE EN PÉRIL

Les Etats généraux de l'eau en montagne, qui se sont tenus les 22, 23 et 24 septembre 2010 à Megève (Haute-Savoie), ont rassemblé 600 participants, représentants des administrations nationales, des organismes de bassin, des municipalités, des chercheurs, ainsi que des ONG et des entreprises venues de 41 pays de l'Union européenne, des Balkans, de la Méditerranée et d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, de Chine et d'Australie. L'ANEM était présente et a apporté son concours à cette manifestation, notamment en distribuant, avec la participation de la Caisse des dépôts et consignations, le rapport présenté lors de son 23e congrès, en octobre 2007 « Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne ».

Simultanément se tenait la 8e conférence du groupe EURO-RIOB qui rassemble les organismes de bassin européens pour l'application de la directive-cadre sur l'eau. Si tous les participants ont confirmé que les montagnes étaient des châteaux d'eau irremplaçables, ils se sont aussi alarmés de leurs fuites. Dans une déclaration finale, ils ont exprimé leur inquiétude sur l'évolution de la ressource en eau de montagne et appelé l'attention sur la nécessité d'anticiper les conséquences sur les cycles hydrologiques du changement climatique dans les montagnes européennes et de proposer d'urgence les mesures d'adaptation indispensables.

Consultez le texte de la déclaration sur www.anem.org

ECOLE & TERRITOIRE EN ASSEMBLÉE À PONTARLIER

L'association Ecole & Territoire, qui regroupe élus et collectifs parents-professeurs pour le maintien et la proximité d'un service public de l'éducation en milieu rural et de montagne, tiendra son assemblée générale annuelle à Pontarlier peu avant que ne s'entame le 26e congrès de l'ANEM. La réunion aura lieu le jeudi 21 octobre à 10h30 au théâtre Bernard-Blier. Les actions engagées par Ecole & Territoire au cours de l'année passée seront évoquées, de même que de nouveaux moyens d'action plus adaptés à l'évolution du contexte général pour accroître l'efficacité de l'association contre les fermetures de classes et d'écoles. Venez nombreux !

Saint-Gervais sauvé des eaux

JEAN-PIERRE CAROT/AFP

Quatre pompes ont été installées à 3 200 mètres d'altitude pour assurer la vidange du lac sous-glaciaire.

Près de 118 ans après la crue torrentielle qui raya de la carte les hameaux de Bionnay et du Fayet, le glacier de Tête Rousse qui surplombe Saint-Gervais (Haute-Savoie) pourrait récidiver. Détecté à temps, le nouveau lac sous-glaciaire fait l'objet d'une spectaculaire opération de pompage depuis le début du mois de septembre.

Cet été, un lac sous-glaciaire important a été détecté par le LGGE (1) dans le glacier du massif de Tête Rousse qui domine Saint-Gervais. Menaçant de se rompre sous l'accumulation de la pression exercée par sa couverture de glace, un titanesque chantier de pompage a été installé à 3 200 m d'altitude pour disperser en contrebas les 65 000 m³ de contenance de la poche glaciaire.

65 000 m³ d'eau menaçaient 2 500 personnes.

Les deux millions d'euros que coûte l'opération ont été financés à 80 % par l'Etat et l'Union européenne, et à 20 % par la commune de Saint-Gervais et le conseil général de Haute-Savoie.
D'une hauteur de 20 à 30 m selon les endroits, la cavité est recouverte d'une épaisseur de glace de 40 m en moyenne. C'est l'effondrement de cette dernière avant que la poche ne soit purgée, qui est redouté.
La probabilité d'une rupture imminente était suffisamment importante pour qu'un système d'alerte soit installé et un exercice d'évacuation effectué en grandeur nature, à la mi-septembre, auquel 450 personnes ont participé, sur une population totale exposée au risque évaluée à 2 500.
Une fois la cavité vidée, la menace ne devrait pas être effacée définitivement. Ainsi que le relevait Joseph Vallot, alors directeur de l'Observatoire du Mont-Blanc, après la catastrophe de 1892 : « Il est malheureusement probable que ce lac sous-glaciaire, qui résulte de la configuration des lieux, se reformera dans un temps plus ou moins éloigné. Le remède consisterait à faire sauter à la mine le seuil rocheux, de manière à ménager un écoulement à l'eau de fusion du glacier. Mais il faudrait se hâter, car les travaux deviendront de plus en plus dangereux si on laisse au lac le temps de se reformer, même en partie. »

(1) Laboratoire de glaciologie et de géophysique, rattaché au CNRS, chargé de l'observation du glacier.

L'A51 bannie du schéma national des infrastructures de transport

En juillet dernier, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, a annoncé l'abandon de la terminaison de l'autoroute A 51, entre Grenoble et Gap. Ce tronçon de 92 km, programmé depuis vingt-trois ans, aurait permis de joindre Marseille à Grenoble ou Lyon à Nice par la voie la plus directe, les Alpes.

Le gouvernement qui évoque les difficultés financières, environnementales et juridiques rencontrées par un tel projet, préfère donc réaménager une portion de la route Napoléon, la RN 85, qui nécessite de grands travaux pour sécuriser ce tracé au relief tourmenté et contourner Gap.

PLM ouvre ses colonnes aux élus locaux *(voir l'entretien ci-dessous)* s'opposant à l'abandon du projet qui aurait permis de désenclaver le sud de l'Isère et les Alpes du Sud.

ENTRETIEN AVEC PIERRE BERNARD-REYMOND

« L'ACHÈVEMENT DE L'A51 PROCÈDE D'UNE NÉCESSITÉ EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Pierre Bernard-Reymond, sénateur des Hautes-Alpes, qui fut maire de Gap durant dix-huit ans, fait part à *PLM* de son indignation.

DR

PLM : Relier Gap à Grenoble par autoroute se justifie-t-il ?

Pierre Bernard-Reymond : Pour se rendre de Genève à Marseille ou de Lyon à Nice par la voie la plus directe, c'est-à-dire par les Alpes, il est encore nécessaire d'emprunter 92 kilomètres de route Napoléon, sur laquelle la vitesse moyenne est de 50 km/heure.

Par ailleurs, ce chaînon manquant est destiné à terminer le doublement de la vallée du Rhône et à désenclaver le massif des Alpes du Sud, ses quarante stations de sports d'hiver et Gap, sa métropole.

PLM : L'abandon du projet tient-il à des raisons techniques ou financières ?

P.B.-R. : Ce projet ne pose aucun problème technique important, ni aucun problème financier, puisque deux grandes entreprises de travaux publics françaises proposent de le financer en totalité pour 2,2 milliards, sans demander un seul centime à l'Etat et aux collectivités locales, en contrepartie d'un simple allongement de leur concession. Les travaux créeraient en outre 2 400 emplois pendant six ans.

PLM : En quoi le renforcement de la route Napoléon n'est-il pas une alternative crédible ?

P.B.-R. : La promesse d'améliorer la route actuelle pour compenser cet abandon est une supercherie. Il suffit de parcourir cette route de montagne pour se rendre compte qu'elle n'est pas techniquement améliorable et jamais les crédits d'Etat ne seront suffisants pour y parvenir, même étalés sur vingt ou trente ans.

PLM : Il ne s'agit donc que d'une décision environnementale ?

P.B.-R. : Assurément, le ministère de l'Ecologie n'a entendu que les arguments des écologistes. Aussi cette décision arbitraire est-elle perçue comme un véritable oukaze des Verts. Outre qu'il existe de nos jours des moyens d'ingénierie pour atténuer et compenser l'impact de tels ouvrages sur l'environnement, ce choix fait fi des aspirations légitimes des populations concernées et d'un très grand nombre de parlementaires et d'élus locaux qui soutiennent le projet.

Tous font appel à la solidarité montagnarde pour demander de façon pressante au gouvernement que ce barreau manquant soit rétabli dans le schéma national des infrastructures de transport.

Plus d'informations sur le site de Pierre Bernard-Reymond : www.senateur-pbr.fr

LA CORSE EN QUÊTE D'ÉQUILIBRE ÉNERGÉTIQUE

La Corse est la région la moins industrialisée de France. Elle n'est pas raccordée aux réseaux de gaz et d'électricité continentaux, aussi doit-elle produire elle-même ou importer son électricité, ce qui entraînait jusqu'à présent un surcoût élevé.

De ce fait, le poste énergétique pèse trois fois plus dans la valeur ajoutée industrielle en Corse qu'au niveau national.

Autre particularité, la petitesse du réseau et la forte présence des énergies renouvelables peuvent induire des instabilités. Alors que les pouvoirs publics cherchent à augmenter cette part, EDF, gestionnaire du réseau, a d'ores et déjà prévenu de ses difficultés à équilibrer le réseau. Aujourd'hui, l'énergie électrique consommée en Corse provient essentiellement des deux centrales thermiques à fioul lourd de Vazzio (132 MW) et Lucciana (55 MW), secondées en hiver par les trois barrages et les sept centrales hydroélectriques exploitées sur le Prunelli, le Goloet et le Fium'orbo, ainsi que par deux interconnexions.

Un programme ambitieux vient d'être rendu public avec l'annonce d'un projet de raccordement au futur gazoduc GALSI qui doit alimenter la Corse en gaz naturel. Cette infrastructure devrait relier l'Algérie à l'Italie via la Sardaigne et la Corse à l'horizon 2016.

Inquiétudes en Corse autour d'une centrale thermique à fioul lourd

La construction d'une centrale thermique à fioul lourd à Lucciana, près de Bastia en Haute-Corse, cristallise les inquiétudes de certains riverains et élus à l'égard de son impact sur l'environnement et sur la santé publique.

Le préfet de Haute-Corse, Jean-Luc Névache, a signé le 15 septembre l'arrêté autorisant EDF, exploitant de l'ouvrage pour le compte de l'Etat, à démarrer les travaux d'extension d'une des deux centrales thermiques au fioul lourd de l'île de Beauté. Cette décision préfectorale a été approuvée par le Conseil exécutif de Corse à l'issue d'une concertation.

Soucieux de prendre en compte les exigences de santé publique, le président du Conseil, Paul Giacobbi, a obtenu que cette centrale soit équipée de moteurs réversibles prêts à fonctionner au gaz naturel. A noter toutefois que la décision a été dénoncée par les élus du groupe nationaliste Femu a Corsica, qui représente 11 élus sur les 51 que compte l'Assemblée de Corse.

Cette résolution intervient alors qu'une partie de la population et un certain nombre d'élus redoutent l'impact du fonctionnement de cette centrale au fioul lourd sur la santé publique et sur l'environnement.

Le projet initial a été modifié afin de tenir compte, dans la mesure du possible, des inquiétudes exprimées par l'Assemblée de Corse, les communes de Lucciana et de Vescovato, les associations et les riverains.

La décision du préfet de Haute-Corse est justifiée par deux critères : l'urgence et la vétusté des installations, sachant que cette centrale thermique ne sera plus aux normes à la fin de l'année 2010. Concrètement, les trois cuves auront une capacité réduite à 3 900 m³ (au lieu de 8 500), EDF devra utiliser un combustible à très basse teneur en soufre (à un taux de 0,5 %) et se tourner si nécessaire vers un fioul spécialement distillé, afin de limiter l'impact des rejets sur l'environnement.

> Une installation rendue nécessaire par l'absence de raccordement de la Corse aux réseaux de gaz et d'électricité continentaux.

La taille des cheminées passera des 27 mètres réglementaires à 37, pour favoriser la dispersion des fumées.

Ce sont des clauses strictes qui s'ajoutent à celles de leur caractère transitoire. En effet, le fonctionnement de cet ouvrage est programmé pour une période temporaire de trois ans (2013-2016). L'avenir dira si les assurances du préfet de Haute-Corse sur ce dossier suffiront pour apaiser les inquiétudes et si l'année 2016 verra le raccordement de la Corse au gaz naturel via le gazoduc Algérie - Sardaigne - Italie (GALSI) *(voir encadré ci-dessus)*.

JURA : LE CONCOURS DE LA PLUS BELLE MONTBÉLIARDE

Juste au lendemain du 26e congrès de l'ANEM, 650 animaux, vaches montbéliardes, chevaux, ovins et volailles, investiront, le samedi 23 octobre à partir de 9 heures, la place Jules-Pagnier, au centre de Pontarlier, à l'occasion du Super comice 2010. Organisé par la chambre départementale d'agriculture du Doubs et la Fédération des comices, en partenariat avec la ville de Pontarlier, cette manifestation, libre d'accès, est la grande finale des comices cantonaux qui ont eu lieu durant tout l'été à travers le département du Doubs, où cette tradition est demeurée très vivace. Eleveurs, spécialistes et acteurs du monde agricole se retrouveront ainsi le temps d'une journée pour partager leur passion avec le grand public. Au programme : présentation des animaux, concours, villages exposants, animations, expositions, restauration sur site… Une façon pittoresque de clôturer les deux jours de débats entre élus de montagne qui auront précédé.
Renseignements : www.ville-pontarlier.fr

CORSE : LA RÉFORME TERRITORIALE S'INVITE AU CONGRÈS DES MAIRES DE CORSE-DU-SUD

Vendredi 15 octobre devait se tenir le congrès annuel des maires de la Corse-du-Sud au palais des congrès d'Ajaccio, en présence notamment de Paul Giacobbi, président du Conseil exécutif de Corse et du conseil général de la Haute-Corse, de Jean-Jacques Panunzi, président du conseil général de la Corse-du-Sud. Le thème d'actualité retenu cette année portait sur les incidences de la réforme territoriale sur les communes de Corse. Une première table ronde sur la réforme institutionnelle et statutaire en cours évoquera le risque éventuel d'une disparition des entités communales. Le deuxième atelier traitera de l'impact de la réforme financière et fiscale sur les budgets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Paul-Joseph Caïtucoli, conseiller général de Corse-du-Sud et membre du comité directeur de l'ANEM, représentera le président de l'Association. Il rappellera la position des élus de la montagne concernant la nouvelle gouvernance territoriale en cours, ainsi que le combat permanent contre une conception strictement urbaine de l'organisation et de la représentation des territoires et pour un développement harmonieux de ceux-ci.
Renseignements : www.assodesmaires-2a.fr

MASSIF CENTRAL : LE LIEN FERROVIAIRE AVEC LA MÉDITERRANÉE MENACÉ

La suppression début septembre du train de secours, un convoi spécial d'entretien affecté à la gare de Béziers pour assurer la sécurité de la liaison Béziers-Neussargues, a été perçue, à commencer par les vingt-sept cheminots concernés, comme une étape de plus au démembrement du service public ferroviaire dans le massif. Beaucoup y voient le résultat d'une stratégie arrêtée de longue date qui consiste à dévaloriser le trafic de trains nationaux de voyageurs : suppression du train de nuit Millau-Clermont-Paris d'abord, puis rupture de charge (coupure de courant, changement de ligne) à Clermont pour l'unique liaison diurne Paris-Béziers avec des correspondances impossibles… La fermeture définitive de la ligne pourrait bien être la dernière étape. Cette fermeture, évoquée par le président de Réseau ferré de France (RFF), Hubert Dumesnil, viendrait s'inscrire dans un plan de réduction globale du réseau ferré de 4 000 km, dont une grande partie dans le Massif central
Renseignements : Jacky Tello, Comité de défense de la ligne Béziers-Neussargues, tél. : 04 67 64 59 70 (maison des syndicats de Montpellier)

VOSGES : Polémique autour du tram-train

La présentation au public le 17 septembre des rames du tram-train, qui reliera à partir du 12 décembre la vallée de la Thur depuis Thann jusqu'au centre de Mulhouse, a fait du bruit. En effet, étaient aussi révélés les cadences et les horaires de la ligne, assez différents des ambitions annoncées et des performances attendues.
Ainsi, le temps de trajet d'un bout à l'autre de la ligne prendrait plus d'une heure là où on escomptait 45 minutes, et la fréquence des rames (24 par jour au lieu de 27) serait insuffisante, notamment aux heures de pointe, pour absorber les 8 500 voyageurs par jour (dont 3 500 en report du trafic routier).

Le conseil régional fait valoir que la desserte emprunte une voie unique, par conséquent une cadence plus soutenue ne serait pas possible. Beaucoup s'interrogent sur un investissement aussi lourd : 147 millions d'euros fournis par l'Etat, les collectivités locales, Réseau ferré de France et la SNCF. D'autant plus que pour l'instant la ligne s'arrête à Thann et ne dessert pas encore toute la vallée de la Thur.
Ce type de desserte ne pourrait intervenir que lors d'une deuxième phase (d'un budget de 40 à 50 millions d'euros supplémentaires), qui dépendra du succès de la première.
Renseignements : www.mulhouse.fr

Les rames du tram-train sont spécialement conçues pour passer des voies de tramway en centre-ville au réseau ferroviaire régional.

Soléa

PYRÉNÉES : PREMIÈRE ÉDITION DU SALON MONTAGNE PYRÉNÉES

Du 14 au 17 octobre 2010 doit se dérouler la première édition du salon Montagne Pyrénées, au parc des expositions du Comminges de Saint-Gaudens. Son objectif est de réunir l'ensemble des acteurs de la montagne pyrénéenne, qu'ils soient professionnels ou non.
Par la valorisation de son territoire transfrontalier, des nouvelles formes de tourisme, de sa richesse culturelle, de son patrimoine et de ses produits locaux, ce salon entend affirmer une véritable identité Pyrénées.
Il se présente aussi comme une plate-forme événementielle en faveur de l'émergence et de la valorisation du massif. Henri Nayrou doit participer, en tant que président de l'ANEM, à l'inauguration de cette manifestation en présence notamment du ministre du Tourisme de la principauté d'Andorre. Parmi les thématiques abordées, deux ateliers s'intéressent plus particulièrement au devenir économique des territoires et des stations de montagne pyrénéennes. Formons le vœu que ce salon devienne un rendez-vous incontournable pour tous les montagnards soucieux d'assurer un développement harmonieux de leurs territoires.
Contact : stgaudenspoleexpo@wanadoo.fr

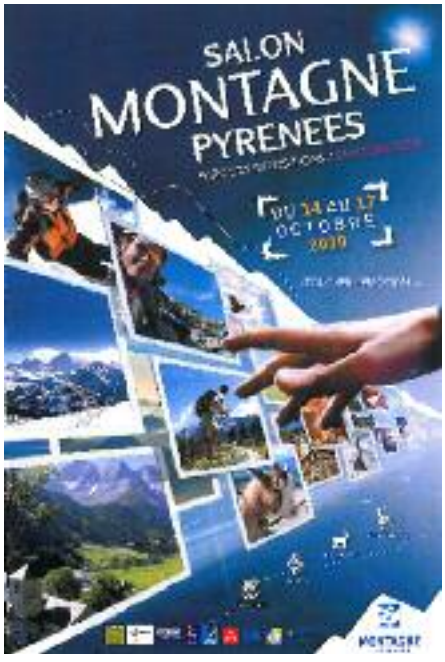

ALPES : CHANGEMENT À LA TÊTE DU COMITÉ DE MASSIF ALPIN

Le comité de massif des Alpes s'est réuni les 20 et 21 septembre à l'Argentière-La Bessée. Joël Giraud, député-maire de la commune et vice-président de la région PACA, vient de succéder à la tête de cette instance consultative à Michel Bouvard, député de la Savoie, ancien président de l'ANEM et actuel président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, qui exerçait cette fonction depuis 2004. Au programme des deux journées de travail, étaient notamment prévues, outre la désignation du nouveau président du comité, celle de ses représentants à la Convention alpine et au Conseil national de la montagne, la discussion des projets de charte des trois parcs nationaux alpins et la révision des schémas de massif en vue des prochaines générations de programme.
Le mardi 22 septembre était organisé le séminaire « Innover dans les Alpes » parrainé par l'Union européenne et la Convention alpine qui, à travers le prisme du tourisme, des énergies renouvelables et des ressources humaines, a recueilli un franc succès.
Renseignements : Commissariat de massif des Alpes tél. : 04 76 87 61 68

DOSSIER

Energies renouvelables

Les atouts de la montagne

Giuseppe Porzani / 4Px-Studio / Fotolia.com

L'enjeu des énergies renouvelables est connu depuis la première crise pétrolière de 1973. Le récent regain d'intérêt des pouvoirs publics pour ces énergies alternatives est initié par le Grenelle de l'environnement.

Ce dernier impose, en application de la directive européenne sur les énergies renouvelables, d'atteindre, à l'horizon 2020, au moins 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Cet objectif ambitieux suppose de renforcer le développement des principales filières d'énergies « propres » telles qu'hydroélectricité, éolien et énergie solaire, déjà fortement implantées dans les territoires de montagne.

De par leurs caractéristiques singulières, les territoires montagnards ont toujours été au centre de la stratégie de développement des énergies renouvelables et le resteront, si le contexte réglementaire demeure incitatif et conforme aux ambitions économiques et environnementales de la montagne.

● *Avec l'hydroélectricité, la montagne apporte une contribution majeure à la production énergétique.*

● *Le développement de l'éolien doit affronter les impératifs de la loi Montagne.*

● *Le photovoltaïque se retrouve victime de son succès.*

L'hydroélectricité
Branchée montagne

Considérée comme une énergie propre et inépuisable, l'hydroélectricité est la première filière d'énergie renouvelable en France. Son principal atout tient à sa production quasi instantanée: quelques minutes suffisent là où il faut onze heures à une centrale thermique et quarante heures pour un réacteur nucléaire.
Par ailleurs, c'est une composante importante de l'économie montagnarde. En plus de l'apport à la production énergétique globale (12 %) et à la fourniture en eau potable et d'irrigation, elle génère de l'emploi sur le plan local et contribue à la diversification des activités économiques, notamment le tourisme.

LES CHIFFRES

12 %
de la production totale d'électricité

95 %
de l'électricité produite par les énergies renouvelables

70
térawattheures (TWh)
La capacité de production moyenne par an
(1 TWh = 1000 milliards de wattheures)

L'ANEM TOUJOURS MOBILISÉE POUR L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

Jean Digonnet, trésorier et vice-président de l'ANEM, a fait deux interventions remarquées lors des assises de la Fédération nationale des producteurs indépendants d'électricité renouvelable, à Lyon le 13 septembre, et le 1er octobre à Paris, lors de l'atelier organisé par EurActiv relatif aux enjeux du renouvellement des concessions hydroélectriques.

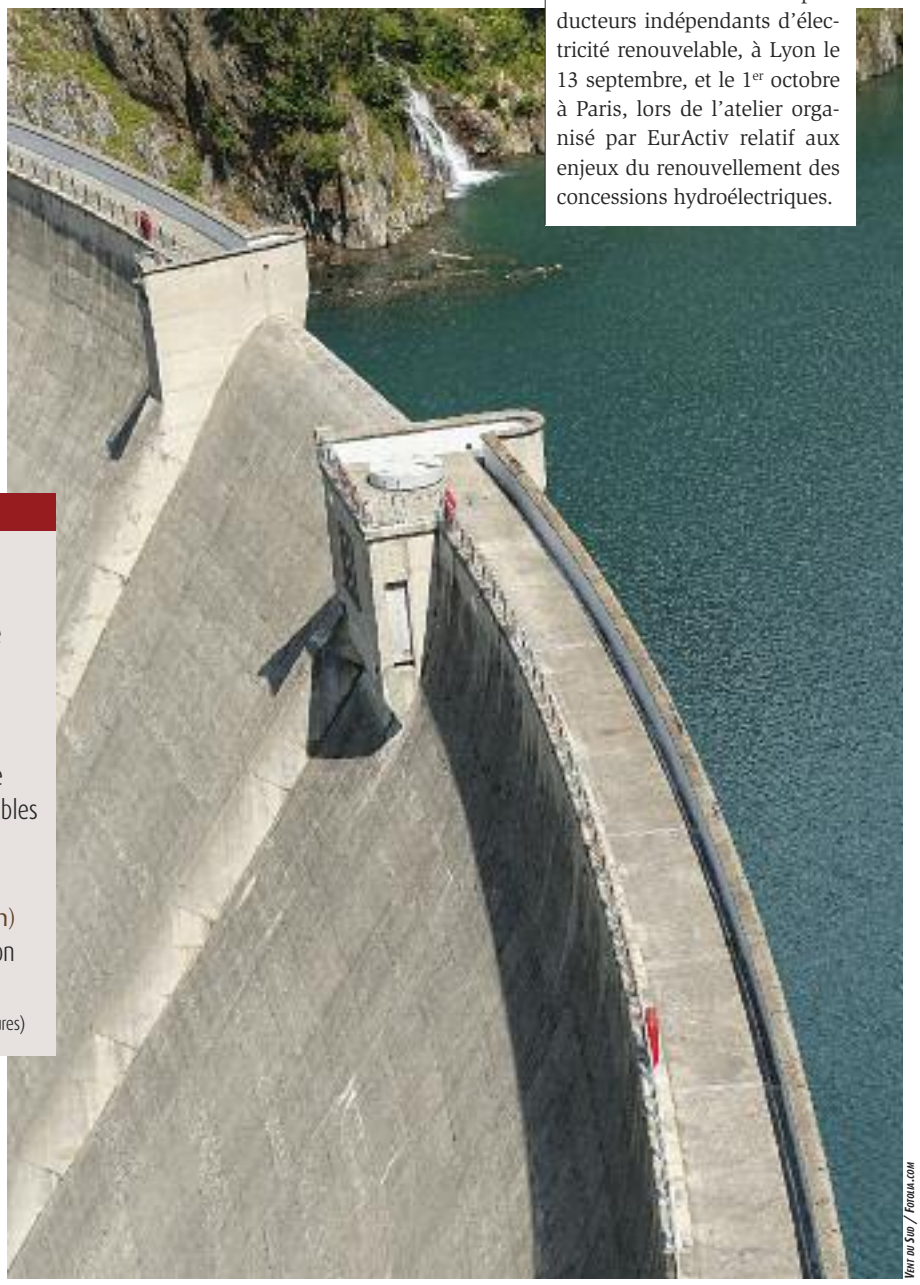

VENT DU SUD / FOTOLIA.COM

LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

A partir de 2015, l'ouverture des ouvrages hydrauliques à la concurrence sera effective. L'Etat, qui est propriétaire des concessions, devrait associer les collectivités locales concernées à la rédaction des cahiers des charges dans le cadre des procédures de mise en concurrence.
Désormais, pour toute nouvelle concession hydroélectrique, y compris lors d'un renouvellement, le concessionnaire devra verser une redevance proportionnelle aux recettes résultant des ventes d'électricité. La loi prévoit qu'un tiers de cette redevance sera affecté aux départements sur le territoire desquels coulent les cours d'eau utilisés et un sixième reviendra aux communes, le reste sera reversé à l'Etat.
Au-delà de l'aspect strictement économique, il apparaît nécessaire, aux yeux des élus de la montagne, de mettre dans les cahiers des charges l'accent sur la conservation des services dits « accessoires » délivrés par le concessionnaire en place, tels qu'une présence humaine sur les sites réclamant une grande vigilance et l'entretien des voies d'accès à ceux-ci.

HYDROÉLECTRICITÉ ET BIODIVERSITÉ

Il n'est pas facile d'arbitrer entre développement de l'énergie renouvelable et défense de la biodiversité, mais les deux actions sont loin d'être incompatibles. Depuis la signature, le 23 juin 2010, de la convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques, l'ANEM prouve qu'elle veut y croire.

TRIBUNE LIBRE À JEAN MILESI, *maire de Mélagues, vice-président du conseil général de l'Aveyron*

CG 12

« C'est rendre un mauvais service à l'environnement que de multiplier les obstacles au développement de l'éolien »

« Deux arrêts successifs du Conseil d'Etat, l'un du 16 juillet 2010, l'autre antérieur d'un mois, viennent d'annuler, coup sur coup, deux permis de construire autorisant l'implantation en montagne de parcs éoliens en sites isolés, alléguant que ce type de construction ne figure pas parmi les installations pouvant déroger à l'obligation de construction en continuité.

Cette double décision relève d'une interprétation pour le moins aventureuse de la loi. Au surplus, l'arrêt du 16 juillet intervient après l'entrée en vigueur des décisions du Grenelle 2, qui prévoit notamment une distance minimale de 500 mètres entre un parc éolien et les plus proches habitations.

Les éminents juristes du Conseil d'Etat ont-ils ainsi voulu stopper net tout développement de l'énergie éolienne en montagne ?

Si la loi Montagne est muette à ce sujet – et pour cause ! –, une décision de bon sens aurait été de considérer les parcs éoliens pour ce qu'ils sont, à savoir des installations industrielles d'intérêt public au même titre que "l'exploitation de ressources minérales d'intérêt national" qui, elle, bénéficie de la dérogation.

L'énergie éolienne représente un apport indispensable dans la conversion – très partielle ! – de notre pays à la production d'énergies renouvelables. C'est rendre un très mauvais service à l'environnement que de multiplier les obstacles. Surtout au prix d'un détournement de l'esprit de la loi Montagne, dont l'objectif est la protection, certes, mais aussi le développement harmonieux de nos territoires.

Il faudra sans doute que les parlementaires de l'ANEM planchent sur les éléments de la loi à modifier ou à compléter, afin de mettre un terme à ces interprétations aberrantes. »

L'éolien
Sous haute surveillance

L'énergie du vent permet de produire de l'électricité au moyen d'aérogénérateurs et de moulins à vent, sur terre ou en mer. L'impact environnemental (perturbations sonores et du milieu naturel…) n'est pas neutre. L'éolien est une énergie inépuisable, à faible bilan carbone, dont l'implantation est fortement réglementée afin de limiter toutes les nuisances.

LES CHIFFRES

2
mégawatts (MW)
La puissance moyenne d'une éolienne en 2009
(1 MW = 1 million de watts)

20 à 30
ans
La durée de vie moyenne d'une éolienne

1 300 à 1 600
euros
Le coût d'investissement par kilowatt (kW)

0,082
euro
Le tarif d'achat par kilowattheure (kWh) les dix premières années, puis entre 0,02 et 0,082 €/kWh les cinq années suivantes selon le niveau de production

IKO / Fotolia.com

UNE JURISPRUDENCE « ANTI-ÉOLIEN » DE LA HAUTE JURIDICTION

Jusqu'à une période récente, plusieurs juridictions administratives avaient considéré que la création d'un parc éolien ne constituait pas une opération d'urbanisme au sens de l'article L145-3 du code de l'urbanisme. Les dispositions de la loi Montagne de 1985, qui imposent à toute urbanisation de se réaliser en continuité des habitations déjà existantes, n'étaient donc pas des entraves.

Or, dans deux récents arrêts [1], le Conseil d'Etat a considéré que les éoliennes étaient bien des opérations d'urbanisme qui ne faisaient pas partie des dérogations de constructions autorisées en discontinuité des bourgs, hameaux, villages… La loi Montagne, d'après le Conseil d'Etat, s'applique donc aux éoliennes.

(1) CE, 16 juin 2010, n° 311840 et CE 16 juillet 2010, n° 324515.

LA LOI GRENELLE 2 MULTIPLIE LES CONTRAINTES

S'inscrivant dans une logique radicalement différente de celle du Conseil d'Etat, la loi Grenelle 2, du 12 juillet 2010, introduit de nouvelles conditions au régime de création des fermes éoliennes.

La première soumet les éoliennes au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ce qui ajoute une procédure lourde et contraignante qui pourrait avoir pour effet de retarder la réalisation de projets en cours d'instruction. Elles devront également s'inscrire dans le cadre de schémas régionaux rendus obligatoires d'ici le 30 juin 2012.

Par ailleurs, les unités de production de l'éolien doivent désormais comporter au minimum cinq mâts, installés à une distance d'au moins 500 mètres des habitations. Cette dernière disposition pose question puisqu'elle semblerait en contradiction avec la jurisprudence récente du Conseil d'Etat

L'impossibilité d'être autorisée en tant qu'opération d'urbanisme, conjuguée à la nouvelle obligation de respecter cette distance minimale de 500 mètres par rapport aux constructions, revient à interdire définitivement toute implantation nouvelle d'éolienne en zone de montagne. Seule une modification de la loi permettrait de remédier à ce paradoxe, en citant dans l'article L.145-8 du code de l'urbanisme les éoliennes parmi les équipements pouvant déroger à l'obligation de construction en continuité. Ne peuvent aujourd'hui en bénéficier que les installations et ouvrages nécessaires aux établissements scientifiques, à la défense nationale ou encore à l'exploitation de ressources minières d'intérêt national.

QUESTIONS À JEAN-PHILIPPE ROUDIL, *délégué général du Syndicat des énergies renouvelables*

DR

Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation industrielle française des énergies renouvelables. Il regroupe l'ensemble des secteurs : biomasse (France Biomasse Energie), bois-énergie, biocarburants, énergies marines, éolien (France Energie Eolienne), géothermie, hydroélectricité, solaire thermique et photovoltaïque (SOLER). Son délégué général livre ici quelques clés sur le potentiel montagnard, au regard de certaines énergies renouvelables.

PLM : Tout d'abord, que répondez-vous aux rapporteurs de l'Inspection générale des finances qui jugent l'énergie photovoltaïque coûteuse et à faible enjeu énergétique ?

Jean-Philippe Roudil : Le rapport de l'Inspection mentionne également qu'il s'agit d'une énergie prometteuse quant à son développement industriel et qu'il y a des opportunités de croissance importante dans cette filière où la France doit être présente.

Ce développement suppose un premier investissement qui a un coût mais qu'il faut être prêt à payer pour réussir le pari industriel. Historiquement, c'est également en partant d'un investissement initial élevé que la France a réussi à créer une industrie nucléaire compétitive et reconnue à l'international. Il s'agit d'appliquer la même logique aux énergies renouvelables en général et au photovoltaïque en particulier.

PLM : Suite aux baisses de rachat de l'électricité solaire, quel est l'avenir de l'énergie photovoltaïque en montagne ?

J.-Ph. R. : L'énergie photovoltaïque est bien adaptée au milieu rural en général et au milieu de la montagne qui est, en France, bien ensoleillé. Il est clair que la baisse des tarifs va remettre en cause plusieurs projets mais nous restons confiants sur le potentiel à moyen terme.

PLM : Quelles sont les énergies renouvelables adaptées au paysage et à l'environnement montagnards qu'il convient de développer ces prochaines années ?

J.-Ph. R. : Le milieu montagnard est historiquement un milieu propice au développement des énergies renouvelables puisqu'il a été précurseur avec l'énergie hydraulique et la biomasse qui s'y sont développées de façon importante. D'autres gisements existent évidemment, comme celui de l'éolien, en plus du solaire photovoltaïque que nous avons évoqué.

Il s'agit à chaque fois de tirer le meilleur parti de ce qu'offre le territoire. Il n'y a pas une solution unique mais un bouquet de solutions, dans lequel il convient de piocher en fonction de la ressource disponible.

Le solaire

Prometteur mais cher

Dans un contexte marqué par l'épuisement des combustibles fossiles, le développement du solaire, photovoltaïque ou thermique, participe à l'expansion des énergies renouvelables. Le rayonnement solaire sur la surface terrestre permettrait, en théorie, de couvrir plus de 10000 fois la consommation énergétique planétaire.

L'énergie solaire est exploitée à partir de différentes technologies :

photovoltaïque, en captant les rayonnements du soleil au moyen de panneaux solaires ;

thermique, à partir de capteurs thermiques, réactifs à la luminosité, qui permettent la production de chauffage et/ou d'eau chaude ;

à concentration, reposant sur de véritables centrales constituées de grands miroirs réfléchissants. Cette filière pourrait s'avérer importante pour des territoires à fort ensoleillement.

LES CHIFFRES

0,1%
La part de l'énergie solaire dans la production énergétique

490
mégawatts (MW)
L'énergie photovoltaïque produite en 2009
(1 MW = 1 million de watts)

5 000
km²
La surface de panneaux photovoltaïques nécessaires pour couvrir l'ensemble de nos besoins énergétiques

NLSHOP - FOTOLIA.COM

UN RAPPORT TRÈS SÉVÈRE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Courant septembre, l'Inspection générale des finances (IGF) a rendu public un rapport sur la régulation et le développement de la filière photovoltaïque en France.

Ce rapport, qui évoque les causes de l'engouement pour la filière photovoltaïque fin 2009, décrit cette dernière comme « la plus coûteuse des sources d'électricité renouvelables en l'état de la technologie ». Toujours selon les rapporteurs, le photovoltaïque représenterait « un enjeu énergétique limité » pour la France, en raison de son coût de revient, son manque de maturité et des spécificités climatiques du territoire.

Pour les membres de la mission, les baisses tarifaires de janvier 2010 n'étaient pas à la hauteur des baisses observées du coût de revient de cette énergie. Ils suggèrent de réduire le tarif de rachat et de supprimer l'intégralité des crédits d'impôts alloués au secteur.

L'ÉTAT RÉDUIT LES AVANTAGES FISCAUX DU PHOTOVOLTAÏQUE

Le 1er septembre, le ministre de l'Ecologie a décidé, pour la deuxième fois cette année, de réduire de 12 % le tarif d'achat par EDF du courant produit par les panneaux solaires.

Par ailleurs, les crédits d'impôt accordés aux particuliers vont être ramenés de 50 % à 25 % des investissements.

Cette décision semble avoir été inspirée par les conclusions du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF). La mesure n'est par ailleurs pas aussi radicale que celle proposée par les rapporteurs, le gouvernement ne souhaitant pas mettre en péril l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale, fixé par le Grenelle et l'Union européenne.

Fiscalité énergétique

Des ressources peu connues

Parmi la cinquantaine de prélèvements locaux existants, la fiscalité énergétique est peu connue des élus locaux. Face au contexte rigoureux des finances locales auquel les collectivités sont confrontées, il importe de maîtriser les ressources issues du secteur de l'énergie.

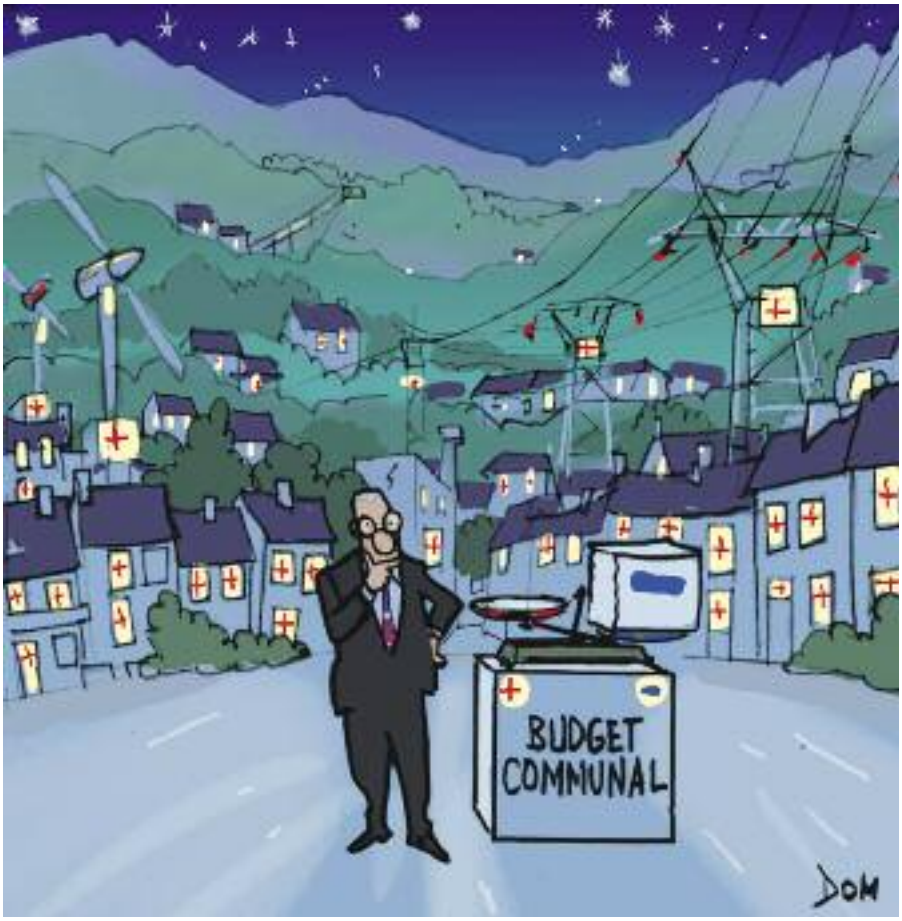

LA TAXE LOCALE SUR L'ÉLECTRICITÉ EN PLEINE MUTATION

Prélevée sur 80 % du montant, hors taxe, de la facture d'électricité des consommateurs, la taxe locale sur l'électricité (TLE) est un impôt facultatif au profit des communes et des départements. Le taux d'imposition est fixé par délibération des assemblées locales dans la limite de 8 % pour le bloc communal et 4 % pour le département.

Le système est appelé à évoluer très prochainement car la France doit appliquer la directive européenne de 2003 sur la taxation des produits énergétiques qui demande aux Etats membres d'instaurer une taxe homogène et obligatoire, assise sur les volumes consommés et non sur un montant facturé.

Hormis la perte d'autonomie pour les collectivités locales qui, jusqu'à présent, avaient la faculté d'instaurer cette taxe, une mise en conformité engendrerait une hausse des prix pour les redevables des communes qui n'appliqueraient pas la TLE.

Le projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), en discussion au Parlement, pourrait étaler sur cinq ans l'application de ce nouveau système. Toutefois, à terme, les contribuables pourraient y trouver avantage puisque les volumes consommés (base d'imposition de la TLE réformée) évolueront probablement moins vite que le montant des factures, qui répercute la hausse des prix réglementés.

Actuellement pour un foyer qui paie 200 euros, hors taxe, d'abonnement et de consommation électrique, le montant de la taxe sur l'électricité (TLE) peut s'élever jusqu'à 19,20 euros (taux maximum).

LA TAXE SUR LES PYLÔNES

L'imposition forfaitaire sur les pylônes bénéficie à toutes les communes sur lesquelles sont implantés des pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est au moins égale à 200 kilovolts. Par ailleurs, cette imposition peut être perçue au profit de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sur délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune membre concernée. Le montant de l'impôt est dû par l'exploitant des lignes électriques.

Chaque année, le chiffre de l'imposition est fixé par arrêté. A titre indicatif, pour l'année 2010 il s'élève à 1 824 € par pylône supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts et, au-delà de 350 kilovolts, à 3 150 €.

UNE NOUVELLE IMPOSITION SUR L'ÉOLIEN

La loi de finances pour 2010 a instauré la contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle, et une composante éolienne au nouvel impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) qui taxe les installations dont la puissance électrique est supérieure ou égale à 100 kW. Malgré cette imposition supplémentaire, on peut craindre une perte de recettes pour les communes qui voient les parties électriques et mécaniques ainsi que les mâts des éoliennes radiés des bases d'imposition de la CET.

Quant au tarif annuel de l'IFER, loin de faire l'unanimité, fixé à 2,913 € par kW, il doit être considéré comme un avantage financier incitatif pour les communes, sans toutefois anéantir les marges du secteur éolien. Là où le bât blesse, c'est que le produit de l'IFER est désormais partagé entre le bloc communal et le département. C'est pourquoi le groupe de travail dirigé par Bruno Durieux, inspecteur des finances et ancien ministre, propose de transférer au bloc communal la part départementale de cette imposition « ce qui permettrait la territorialisation de la taxe et faciliterait l'accroissement du parc de production ».

Voir le texte du rapport Durieux sur www.anem.org

Un plan de 300 millions pour les éleveurs

Malgré le plan engagé l'an dernier, les difficultés de trésorerie demeurent chez beaucoup d'éleveurs.

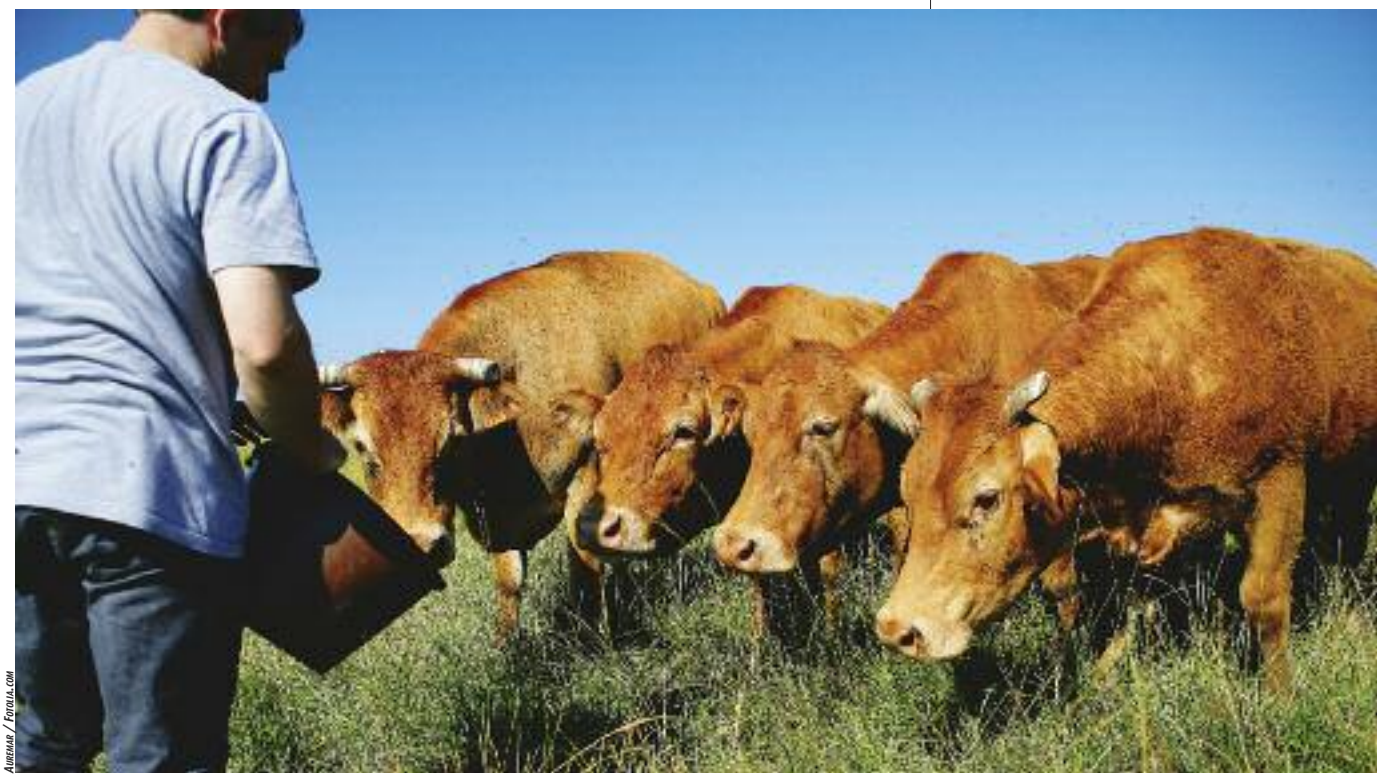

AUBEMAR / FOTOLIA.COM

Lors du salon international de l'élevage de Rennes, le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Bruno Le Maire, a annoncé le 14 septembre un plan de 300 millions d'aides sur trois ans à destination des secteurs laitier, bovin et porcin, durement éprouvés par la crise.

La publication de la loi de modernisation agricole, au cœur de l'été, ne semble pas avoir infléchi les effets de la crise internationale que subissent de plein fouet et depuis de longs mois les éleveurs, notamment ceux de montagne.

Les séquelles de la crise laitière ont perduré. Pour preuve, les actions coups de poing sur l'étiquetage des produits laitiers dans les grandes surfaces qui ont pesé sur l'accord de branche trimestriel intervenu le 18 août. A vrai dire, cette hausse de 10 % du prix d'achat du lait reflète bien plus la reprise des marchés internationaux qu'une « moralisation » des prix par voie contractuelle au sein des interprofessions, suggérée par la loi de modernisation.

Aux difficultés persistantes des exploitants laitiers sont venues s'ajouter les conséquences de l'envol du prix des céréales. Si bien que malgré le plan engagé l'an dernier *(voir « PLM » n° 200)*, les difficultés de trésorerie demeurent chez beaucoup d'éleveurs. C'est dans ce contexte que le ministre a annoncé à Rennes, dans une atmosphère tendue, son plan triennal pour donner un nouvel élan aux filières de l'élevage.

La hausse de 10 % du prix d'achat du lait reflète bien plus la reprise des marchés internationaux qu'une « moralisation » des prix.

Le plan s'adresse aux trois grandes catégories de producteurs, laitiers, bovins, porcins, dont il ambitionne de renforcer la compétitivité d'ici 2013. Il comporte un catalogue de mesures diversifiées, allant des interventions d'urgence au profit des exploitants les plus faibles (30 millions d'euros y seront consacrés), à un audit des abattoirs afin d'en analyser les coûts, en passant par des aides pour la modernisation des bâtiments et la mise aux normes des élevages, ou encore une meilleure valorisation de la viande au travers l'étiquetage.

Mais le dispositif qui retient sans doute le plus l'attention est la mise en place de contrats avec les industriels, stabilisant à la fois la production et le revenu des éleveurs. Il s'agit ici d'inciter les producteurs et les acheteurs (de la filière laitière) à s'approprier l'outil que la loi de modernisation agricole a mis à leur disposition, avec cette mise en garde volontariste de la part du ministre : « L'Etat prendra toute sa responsabilité si aucun accord n'est trouvé au sein de l'interprofession. »

REPÈRES

LE LAIT EN MONTAGNE

En 2007, on produisait 220 millions de litres de lait sous la dénomination « produit de montagne ». Ce volume est analogue à celui de la production de lait issue de l'agriculture biologique. Mais cela ne représente qu'une part minime des quelque 3,2 milliards de litres (14 % de la production française) du lait produit en zone de montagne. Les deux tiers de la production laitière de montagne proviennent du Massif central, de même qu'un tiers est destiné à la fabrication des fromages d'appellation d'origine contrôlée, et une grande partie est transformée hors zone.

MAX / FOTOLIA.COM

UN REGARD INHABITUEL SUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE EUROPÉENNE

Le groupe de réflexion constitué en février dernier autour du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, sur l'avenir de l'agriculture européenne, a présenté le 22 septembre son ouvrage collectif baptisé « Regards sur l'avenir de l'agriculture ».

L'originalité de cette démarche tient avant tout à la composition de ce groupe de travail atypique. En effet, celui-ci réunit autour du ministre Bruno Le Maire de hauts responsables du secteur agricole : René Carron, ancien président du Crédit agricole, Luc Guyau, actuel président du conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; du secteur économique : Jean-Pierre Jouyet, président de l'Autorité de régulation des marchés financiers ; et des personnalités aussi diverses qu'un écrivain, Eric Orsenna ; un explorateur, Nicolas Vanier ; une chercheuse, Marion Guillou, p.-d.g de l'Institut de recherche agronomique (INRA) ; deux chefs de cuisine, Yannick Alléno et Eric Fréchon, respectivement des restaurants parisiens de l'hôtel Meurice et du Bristol. Mais on y trouve qu'un seul exploitant agricole, Pascale Thomasson, agricultrice en Haute-Savoie…

Une soixantaine de propositions stratégiques et pour certaines ambitieuses.

Cet éclectisme garantit une vision forcément débarrassée de tout parti pris que l'on retrouve effectivement dans la soixantaine de propositions du groupe. Celles-ci s'organisent autour de quatre objectifs ayant pour but de fonder un nouveau pacte social autour de l'agriculture et de l'alimentation, d'améliorer la compétitivité de l'agriculture, de maintenir une politique agricole commune (PAC) forte, plus flexible et réactive, et de faire émerger une nouvelle régulation internationale des marchés agricoles.

Les deux derniers points sont aussi stratégiques qu'ambitieux. Ils défendent par exemple l'idée d'accorder des soutiens publics en rapport avec la volatilité des prix du marché ou la mise en place d'une nouvelle gouvernance alimentaire mondiale au moyen d'un forum de stabilité agricole. Ce n'est peut-être pas nouveau, mais on en retiendra que ce type de proposition prend un nouveau jour grâce à leurs auteurs, apportant un poids supplémentaire au débat.

Plus de détails sur : www.anem.org

Pour des programmes Interreg moins dispersés

Un récent rapport de la Commission européenne dresse le bilan des programmes transfrontaliers Interreg III de la période 2000-2006 et recommande de leur donner à l'avenir des priorités plus affinées.

Pendant la période examinée de sept ans, 4,9 milliards d'euros ont été dépensés à travers 80 programmes transfrontaliers. Ils ont eu un impact non négligeable sur l'emploi puisque grâce à eux 5 800 entreprises « start-up », 115 000 emplois et 12 000 réseaux coopératifs ont été créés. Au-delà de chiffres instructifs, la valeur ajoutée du rapport de la Commission est d'offrir certaines leçons et suggestions au législateur européen, qui devra reformuler la politique régionale de l'Union européenne (UE) dans les années à venir.

La principale critique vise l'insuffisante précision des moyens d'action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement territorial que formulent ces programmes. Aussi le rapport préconise-t-il que la future réglementation de la Commission soit plus exigeante en matière de fixation de priorités, en se basant sur quelques principes directeurs.

Le rapport souligne également le rôle clé des stratégies « macrorégionales » de l'UE – telles celles élaborées pour la région de la mer Baltique ou pour le Danube – et considère le modèle Interreg comme un véritable facteur de succès. Les différentes coopérations auxquelles participent les régions de montagne confirment la pertinence de l'approche transfrontalière pour les massifs de montagne.

Encore plus d'exigence en matière de fixation des priorités.

Un constat auquel a contribué le projet Interact « Pro Monte » [1], coordonné par l'Association européenne des élus de montagne (AEM), qui a permis d'identifier de nombreux projets Interreg et a mis en valeur l'importance de la coopération territoriale en montagne.

Retrouvez une synthèse détaillée de ce rapport sur www.anem.org

(1) Catégorie de programmes Interreg visant à développer un pôle d'expérience et de savoir-faire sur le développement régional et la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

LES AIDES AGRICOLES PLAFONNÉES À 30 % DU BUDGET DE L'UNION ?

Les subventions agricoles doivent être revues à la baisse et ne plus dépasser 30 % du budget européen afin de dégager des fonds pour la recherche et l'innovation. C'est ce qu'a estimé le commissaire européen en charge du budget, Janusz Lewandowski. Il considère par ailleurs que les discussions qui s'ouvriront au cours des prochaines semaines sur le budget pluriannuel européen entre 2014 et 2020 s'annoncent comme les plus difficiles depuis la création de l'Union européenne.

« Nous vivons une période spéciale dans laquelle les réductions budgétaires créent beaucoup de frustration (…). Une négociation difficile débutera en octobre, peut-être la plus difficile de l'histoire », a-t-il déclaré.

Quant à l'ancien ministre polonais en charge des privatisations, il a ajouté que « les dépenses agricoles ne devraient pas dépasser 30 % des dépenses de l'Union européenne et ne plus être le poste principal ».

Succès de la table ronde sur la TNT organisée par l'ANEM à Ruralitic

Le 30 août, l'ANEM a organisé une table ronde dans le cadre de Ruralitic sur le thème : « Les zones d'ombre de la TNT : quelles capacités d'initiative pour les collectivités ? ». Cet atelier a été l'occasion pour le président Henri Nayrou, le secrétaire, Vincent Descœur, et le sénateur des Pyrénées-Orientales, Paul Blanc, de souligner l'apport des élus de la montagne dans les débats parlementaires relatifs à la télévision numérique.

PASCAL PIGANIOL

De gauche à droite : Jean-Louis Guigon (TDF), Gilles Brégant (CSA), Vincent Descœur et Henri Nayrou.

Animée par Thierry Bousseau, journaliste indépendant passionné par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, cette table ronde se tenait quelques mois après la promulgation de la loi Pintat qui a intégré plusieurs propositions portées par des élus de la montagne.

Au nom du principe d'équité territoriale, tout foyer qui n'aura pas accès à la télévision numérique par le biais de l'antenne râteau bénéficiera d'une aide à l'acquisition d'une parabole. Elle ouvre aussi la possibilité pour les collectivités territoriales d'équiper des relais supplémentaires tout en bénéficiant des aides du fonds parabole. Cet atelier a permis, dans une première partie, de dresser un inventaire des dispositifs d'aides et d'assistance technique. La deuxième séquence était consacrée à la présentation d'une expérience innovante du syndicat intercommunal de télévision du Conflent, dans les Pyrénées-Orientales, en faveur de la diffusion de la télévision numérique par voie hertzienne.

Enfin, les représentants de la société Fransat ont détaillé les solutions techniques en faveur de la réception de la télévision numérique par satellite.

De gauche à droite : Vincent Descœur, Yves Blanc, directeur des affaires institutionnelles et internationales d'Eutelsat, et Henri Nayrou.

PARTENARIAT AVEC EUTELSAT

DR

L'ANEM CONFORTE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DU NUMÉRIQUE DANS LES ZONES DE MONTAGNE

Le partenariat entre l'ANEM et Eutelsat, opérateur de satellites, a été scellé le 28 septembre au cours d'un déjeuner avec Yves Blanc, directeur des affaires institutionnelles et internationales d'Eutelsat, et une délégation de parlementaires emmenée par Henri Nayrou et Vincent Descœur. Ce partenariat, initié en 2009 lors du congrès de l'Argentière-La Bessée, confirme l'engagement de l'opérateur à contribuer au développement numérique des territoires les moins peuplés, en soutenant les efforts de l'Association à l'approche de l'extinction de la télévision analogique dans les zones de montagne. Eutelsat a ainsi lancé dès juin 2009 le bouquet de TNT Fransat par satellite sans abonnement, disponible partout en France comme toute offre satellitaire, et particulièrement dans les nouvelles zones d'ombre du numérique hertzien. L'accès à Fransat, grâce au mécanisme d'aide publique à l'équipement en parabole et en décodeur, assurera donc la continuité de réception de la télévision à tous les foyers, notamment en zone de montagne. Ce partenariat entre Eutelsat et l'ANEM contribue à mettre l'expertise des solutions satellitaires au service des élus de la montagne, avec une exigence de neutralité technologique, en leur apportant des informations et un appui technique sur les conditions de mise en place de ces solutions pour la télévision numérique ou l'Internet à haut débit.

Le décret sur l'aide à l'équipement TNT en zone d'ombre est paru

Le décret qui instaure une aide individuelle pour l'acquisition d'un équipement de réception satellitaire dans les zones d'ombre de la télévision numérique terrestre vient de paraître.

Les foyers qui ne pourront pas recevoir la télévision numérique terrestre (TNT) via les relais hertziens et les antennes râteaux pourront prétendre à une allocation de 250 euros maximum pour acquérir une parabole, sans conditions de ressource.

C'est une avancée obtenue par Vincent Descœur, député du Cantal et secrétaire général de l'Association, au nom de « l'équité territoriale », dans le cadre du vote de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.

La subvention doit être demandée au groupement d'intérêt public (GIP) France Télé Numérique dans les six mois suivant l'arrêt de la diffusion de la télévision par voie hertzienne terrestre analogique dans la zone concernée. Elle sera versée sur la base du justificatif d'achat ou du service fourni par le demandeur, dans la limite d'un plafond de 250 euros. Pour en bénéficier, l'intéressé doit remplir trois conditions cumulatives.

Une aide de 250 euros maximum sans conditions de ressources, obtenue par Vincent Descœur.

Tout d'abord, il ne doit recevoir des services de télévision en clair que par voie hertzienne terrestre en mode analogique.

Ensuite, il doit être détenteur d'un appareil récepteur de télévision ou d'un dispositif assimilé dans un local d'habitation situé dans une zone blanche ou dans une zone encore en diffusion analogique, mais où la réception risque d'être perturbée par la mise en service de stations d'émissions des services de TNT.

Enfin, le local d'habitation dans lequel cet appareil ou ce dispositif est détenu doit constituer la résidence principale du foyer.

Ce décret en complète deux autres qui sont des avancées obtenues par les élus de l'ANEM :

- le décret du 18 juin 2010 relatif à la composition des commissions départementales de transition vers la télévision numérique (la commission départementale s'est réunie une première fois dans le Cantal le 29 juillet 2010 sous l'autorité du préfet) ;
- le décret du 29 juin 2010 relatif à la compensation financière versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements (à hauteur de 100 € par foyer et dans la limite de 80 % de l'investissement), lorsqu'ils décident d'investir dans l'équipement de relais dans les zones d'ombre de la TNT.

21-22-23 octobre

La ville de Pontarlier

Le conseil régional de Franche-Comté
Le conseil général du Doubs
La communauté de communes du Larmont
Les élus du massif du Jura

ACCUEILLENT

Le 26e CONGRÈS DE L'ANEM

JEUDI 21 OCTOBRE

14h15

Table ronde

« L'Europe et la montagne transfrontalière »
conclue par le secrétaire d'Etat
chargé des Affaires européennes
Pierre Lellouche

16h30

Atelier

« 150 ans de restauration des terrains
en montagne » avec le président du Conseil
d'administration de l'ONF et ancien ministre
Hervé Gaymard

Atelier

« Adapter les services publics à la montagne »

VENDREDI 22 OCTOBRE

8h15

Assemblée générale de l'Association

(réservée aux adhérents)

10h

Séance plénière

« Compétences et moyens des collectivités au
regard de la réforme »
clôturée par le ministre de l'Espace
rural et de l'Aménagement du territoire
Michel Mercier

14h

Séance plénière

« L'agriculture de montagne de l'après-2013 »
clôturée par le ministre de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche
Bruno Le Maire

20h30

Soirée de gala

Vous trouverez les détails du programme
sur la plaquette jointe à ce numéro et sur
www.anem.org

VILLE DE PONTARLIER

Franche-Comté Conseil régional

Le Doubs

VILLE DE PONTARLIER

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

RTE est le réseau de lignes haute et très haute tension pour le transport d'électricité. C'est aussi un réseau d'hommes et de femmes qui savent anticiper les besoins, qui jouent un grand rôle dans la diffusion des énergies durables, qui savent réagir en cas d'aléas climatiques.

Rte
Réseau de transport d'électricité

Pour en savoir plus, allez sur **www.rte-france.com** ou sur **www.audeladeslignes.com**

RTE, LE RÉSEAU EN LIGNE AVEC L'AVENIR.

RTE, 1 Terrasse Bellini, TSA 41000 - 92919 La Défense Cedex - RCS Nanterre 444619258 - Capital 2 132 285 690 €